ORGANISATION DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES

Sous-critère 3.1 du label qualité • Permis B en boîte manuelle et automatique

1. Objet et organisation du parcours

Ce document présente les modalités de formation proposées par l’Auto-école Od’As : cours collectifs de Code de la route, entraînement personnel en ligne et leçons pratiques en véhicule-école. Les informations sont communiquées avant l’inscription et restent accessibles aux candidats.

Accueil et information	Présentation des formations, tarifs, modalités d’organisation, financements possibles et conditions de passage des examens.
Évaluation de départ	Évaluation pratique d’environ une heure, réalisée avant la signature du contrat, facturée au prix d’une heure de conduite. Le candidat reçoit sa fiche d’évaluation et un devis mentionnant le volume d’heures prévisionnel.
Contractualisation	Le contrat de formation est signé après l’évaluation et la remise du devis. Il prévoit un forfait initial de 20 heures de conduite. L’évaluation de départ et l’accompagnement à l’examen pratique sont deux prestations distinctes, non comprises dans le forfait de 20 heures.
Suivi de formation	Programmation des séances selon les disponibilités de l’élève, de l’enseignant et du véhicule ; suivi pédagogique et observations dans Code Rousseau.

2. Formation théorique : Code de la route

La préparation à l’épreuve théorique générale (ETG) associe des cours collectifs en présentiel, encadrés par un enseignant de la conduite, et un entraînement personnel en ligne.

Élément	Organisation
Fréquence	Tous les lundis.
Horaires du matin	9 h 30 à 12 h.
Horaires de l’après-midi	13 h 30 à 16 h.
Lieu	Salle de code, Auto-école Od’As, 53 avenue Paul Delorme, 69580 Sathonay-Camp.
Format	Cours collectifs avec enseignant : explications, échanges, questions-réponses et corrections.
Méthode	Séries thématiques de 10 ou 20 questions, puis séries de 40 questions de type examen blanc. Les thèmes abordés peuvent varier selon la séance et les besoins des participants.
Planning	Un planning prévisionnel des thèmes est affiché à l’accueil. Il est actualisé selon les périodes de formation.

3. Entraînement personnel Code Rousseau

Chaque candidat dispose d’un accès individuel à Pass Rousseau pour compléter les cours collectifs en présentiel. Cet espace propose des cours, des séries par thème de 10 ou 20 questions, des séries de 40 questions et des examens blancs.

L’accès prévu dans le dispositif présenté est de 6 mois, dans la limite de 2 200 questions. L’utilisation de l’outil est autonome : l’auto-école ne propose pas de cours à distance animés par un enseignant.

4. Thèmes de formation et sécurité routière

Les cours et corrections abordent les thèmes du Code de la route : circulation routière, conducteur, route, autres usagers, notions diverses, premiers secours, prise et sortie du véhicule, mécanique et équipements, sécurité des passagers et du véhicule, environnement.

Les risques liés à l’alcool, aux stupéfiants, à la vitesse, au non-port de la ceinture et aux distracteurs sont abordés dans les cours thématiques, les échanges et les mises en situation pédagogiques. Ces sujets peuvent également être rappelés au cours de la formation pratique.

5. Inscription à l’examen du Code de la route

Le candidat choisit un centre d’examen agréé et effectue lui-même son inscription à l’ETG. Les frais réglementaires de présentation sont de 30 €, réglés directement au centre d’examen. L’auto-école peut conseiller le candidat dans ses démarches.

6. Formation pratique : conduite

La formation pratique est individuelle et réalisée avec un enseignant de la conduite, dans un véhicule-école en boîte manuelle ou automatique. Son objectif est l’acquisition progressive des quatre compétences du REMC pour conduire de manière sûre, autonome et responsable.

Élément	Organisation
Forfait de formation initiale	20 heures de conduite prévues au contrat, en boîte manuelle comme en boîte automatique. Ni l’évaluation de départ ni l’accompagnement à l’examen pratique ne sont compris dans ces 20 heures. Ces deux prestations sont facturées séparément, chacune au tarif d’une heure de conduite.
Contenu pédagogique	Maîtrise du véhicule, observation et respect des règles, circulation en situations variées, anticipation, autonomie, manœuvres, sécurité et conduite écologique.
Vérifications du véhicule	Connaissance et vérifications des éléments techniques intérieurs et extérieurs du véhicule, ainsi que les questions de sécurité.
Suivi et évaluation	Objectifs de séance, observations et suivi pédagogique numériques Code Rousseau, bilans de progression et examens blancs.
Heures supplémentaires	Si les compétences nécessitent davantage de pratique, des heures complémentaires peuvent être proposées au tarif applicable, en accord avec le candidat.

7. Lieux et programmation des leçons

Élément	Modalités
Départ et retour	Rendez-vous à l’Auto-école Od’As de Sathonay-Camp et retour à l’établissement après la leçon, sauf organisation particulière convenue.
Secteurs de circulation	Sathonay-Camp, Rillieux-la-Pape, Lyon et autres secteurs adaptés au niveau et aux objectifs pédagogiques du candidat.
Programmation	Leçons programmées selon les disponibilités de l’élève, de l’enseignant et du véhicule, avec consultation du planning Code Rousseau Élève.
Organisation pédagogique	Travail individualisé et progressif des compétences du REMC ; adaptation de la formation en fonction des acquisitions observées.

8. Présentation à l’examen pratique

La présentation à l’examen pratique intervient lorsque le niveau du candidat est satisfaisant, les conditions administratives remplies et une place d’examen disponible. Les bilans de progression et les examens blancs contribuent à apprécier sa préparation.

L’accompagnement à l’examen pratique est une prestation distincte du forfait de 20 heures : il est facturé au prix d’une heure de conduite. Le rendez-vous et le retour sont organisés au départ de l’auto-école, sauf indication contraire.

9. Information accessible au public

Ce document décrivant les modalités d’organisation des cours théoriques et pratiques est publié sur Internet. Le planning des cours collectifs de Code de la route est affiché à l’accueil de l’établissement. Les horaires restent fixes ; les thèmes prévisionnels peuvent être adaptés selon les séances.

Les élèves reçoivent également les informations nécessaires lors de l’accueil et de l’inscription ; leurs plannings et informations de suivi sont consultables dans les outils Code Rousseau.